

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 113 - DDCT Subventions (10.500 euros) au titre de la jeunesse avec quatre associations (10e) et une convention annuelle d'objectifs.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose quatre subventions à quatre associations au titre de la jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (12365 / 2019_06219) domiciliée 12, rue Bossuet pour son projet « Accompagnement global des jeunes vers un projet professionnel et prévention du décrochage scolaire ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ngamb'Art (6881 / 2019_06208) domiciliée 9, rue Louis Blanc (10^e) pour son projet « Festival Tobina du 10e ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association A Toi Théâtre (10225 / 2019_06209) domiciliée à la MVAC 10 - Boîte 15 - 206, quai de Valmy (10^e) pour son projet « Atelier Théâtre Intergénérationnel ».

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Colombbus (13326 / 2019_06998) domiciliée 10, rue du Terrage (10^e).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Ouvrir les jeunes aux usages numériques ».

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO